

Délibération n° 76-17 du 21 Octobre 1976
portant approbation du procès-verbal
de la réunion du 28 Juin 1976

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie" , après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du
28 Juin 1976.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président du
Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER

PROCES-VERBAL
de la réunion du Conseil d'Administration
du 28 Juin 1976
(3è réunion 1976)

Le Conseil d'Administration de l'Agence financière de bassin "Seine-normandie" s'est réuni, sous la présidence de M. LANIER, le 28 Juin 1976 à 15 h.30, au siège de l'Agence, avec pour ordre du jour :

- 1°/ Approbation du Procès-verbal de la réunion du 30 Avril 1976
- 2°/ Examen du 3è Programme de l'Agence et modification des dispositions relatives aux redevances
- 3°/ L'Agence des déchets et les Agences de Bassin: compétences respectives
- 4°/ Projet de compte rendu d'activité 1975 de l'Agence
- 5°/ La conférence des Présidents des Comités de Bassin et des Agences Financières
- 6°/ Relations internationales de l'Agence (compte rendu d'activité)
- 7°/ Questions diverses

Assistaient à la réunion

M. LANIER, Président
M. TERRE, Vice-Président
M. RICHARD, Vice Président
M. BADGUERAHANIAN
M. DUBOIS
M. JOURDET
M. JOURDAN
Mme le Dr. RAGUET

M. RENARD
M. DESMET
M. VERNY

A vaient donné pouvoir

M. LEPVRIER à M. SAGLIO
M. TENAILLON à M. le Président LANIER
M. THENAULT à M. RENARD
M. TOLLU à M. TERRE
M. ANDRIEU à M. le Président LANIER
M. DE BOURGOING à M. TERRE

Etaient absents excusés

M. VINCENT
M. CHAMANT

S'était fait représenter

M. SAGLIO par M. BRACHET

Etait également présent

Au titre du Comité de Bassin

M. SCHNEIDER, Vice-Président

Au titre de la Région Parisienne

M. BAUD
M. LORIFERNE

Au titre de l'Agence

M. VALIRON, assisté de
M. SALMON, Secrétaire Général
M. PINON
M. PINOIT
M. DARGENT
M. MARUANI
M. CADIOU
M. VERDU
M. FABRE
M. BAJON du NOYER
M. BRUN, Agent Comptable.

o

o o

Le Président LANIER ouvre la séance et prononce le discours liminaire suivant :

Monsieur le Ministre,

Mes Chers Collègues,

Je constate qu'une très large majorité des membres du Conseil sont présents pour notre dernière séance avant l'interruption habituelle de l'été. M. le Ministre BETTENCOURT, toujours très attentif au déroulement de nos travaux, est également là et je l'en remercie très vivement. L'objet principal de la réunion - l'approbation du nouveau programme d'intervention de l'Agence pour la période 1977-1981 - valait sûrement la peine que cette date du 28 juin ait été bien notée : demain, le Comité de Bassin aura à examiner ce que nous aurons décidé aujourd'hui à ce sujet et j'espère bien maintenant, après les nombreux débats qui ont eu lieu dans chacune de nos deux assemblées depuis plus d'un an, que cette très importante affaire sera ainsi définitivement adoptée. Qui d'entre nous ne s'en réjouira ?

Permettez à votre Président de vous dire la satisfaction qu'il éprouve. Le Président TERRE, Président de notre Commission des Travaux et Programmes, a bien voulu accepter de rapporter la question devant vous. Je n'empièterai donc pas sur ce qu'il va vous dire. Vous connaissez d'ailleurs déjà, pour les avoir élaborées en grande partie vous-même, le contenu des propositions qu'il s'appête à vous faire. Ma satisfaction a deux motifs principaux. Le premier est la clarté et la précision qu'ont eues nos débats depuis l'origine. A partir du compte-rendu qui nous a été présenté des deux programmes précédents (1969-1975) et de la préparation du programme transitoire pour l'année 1976, ils se sont déroulés méthodiquement à travers des thèmes de réflexion d'abord, puis des esquisses et des ébauches successives qui ont abouti aujourd'hui à des propositions riches, denses, qui n'oublient rien de l'ensemble ni du détail. Ils se terminent exactement selon le calendrier fixé, c'est-à-dire, avant la séparation des vacances, ce qui permettra, dès la rentrée, aux Instances de tutelle et à la Mission interministérielle d'apporter aux documents que nous allons pouvoir dès maintenant leur soumettre une approbation qui leur confère leur caractère définitif. Merci donc à chacun d'entre vous, membres du Conseil, mais aussi de la Direction de l'Agence pour cet effort soutenu, efficace et méritoire qui s'est étendu sur toute une année.

Mon second motif de satisfaction est plus grand encore. Il se rapporte au contenu du programme, à ce que vous y avez mis. Là aussi, j'y vois deux choses. En premier lieu, c'est, si je puis dire, notre philosophie, la politique à laquelle nous a menée, pour cette nouvelle période, notre réflexion depuis l'origine. Il s'agit de la politique d'objectifs de qualité, politique dont nous nous apercevons mieux tous les jours, au fur et à mesure que nous l'inventons, nous la précisons et la mettons en oeuvre sur le terrain, combien elle est révolutionnaire, prometteuse et prépare mieux que toute autre l'avenir. Davantage que ce que nous avons fait pour la Vire, l'expérience que nous poursuivons dans le bassin de l'Oise et de l'Aisne avec l'aide du Ministère de la Qualité de la Vie sera décisive.

Voyez ce qui se passe aujourd'hui. C'est la sécheresse.

Problème d'alimentation ? Problème de Pollution ?

Problème des Villes ? Problème des Industries ?

Problème économique ? Problème politique ?

C'est tout cela à la fois, on le voit bien et nous le savons mieux que d'autres. Pour prévenir les conséquences de tels événements, il faut construire les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement qui préserveront la qualité des débits disponibles..., des usines évoluées pour la fabrication de l'eau potable..., il faut des barrages pour augmenter ces débits et régulariser le cours des rivières..., il faut mobiliser et préserver les ressources souterraines..., et tout cela, bien sûr, doit être exécuté en même temps comme un ensemble d'actions complémentaires, à l'intérieur d'un calendrier et d'enveloppes financières qui auront dû faire l'accord des responsables.

Voilà ce que M. VALIRON et les services de l'Agence qui sont, en cette période, presque quotidiennement questionnés par la Presse, la Radio, la Télévision, expliquent à l'opinion publique d'une manière inlassable. Et cela, c'est le contenu même de notre nouveau Programme. Voyez quelle force il nous donne, à nous, les organismes de bassin ! Pour appuyer nos démonstrations, nous pouvons d'ores et déjà nous référer à des structures en place : le Comité de coordination de la Vire, le Comité de patronage de l'Oise - qui s'est réuni, sous ma Présidence, il y a peu de jours encore, bientôt ceux de la Risle, de la Seine-Amont (pour l'opération "Sauvons la Seine", à qui le Ministre de la Qualité de la Vie souhaite donner rapidement un souffle nouveau)..., d'autres encore en projet qui seront, à travers tous les secteurs du bassin, les points d'appui de notre nouvelle et si fertile politique.

J'ai dit, au sujet du contenu du programme, que j'y voyait deux choses. La seconde, c'est l'effort financier qu'il suppose. Ma satisfaction vient de ce que en cette occasion, j'ai pu constater très directement combien aisément, au sein de nos instances, le souci de l'intérêt général a pu l'emporter sur les obstacles qu'auraient pu dresser les intérêts catégoriels. Ma qualité de Préfet m'amène souvent à me trouver placé en position d'arbitrage. Eh bien ! je puis dire qu'en cette circonstance, bien que les sommes en jeu aient été fort considérables, l'arbitrage s'est effectué presque tout seul : c'est l'intérêt public qui a servi de guide, le sens de la haute mission de sauvegarde du patrimoine qui nous est confié. J'en tire encore une fois la leçon de la très grande efficacité de nos organismes où la décision ne vient pas d'en haut, mais associe très étroitement sur le même pied tous les responsables. Voilà bien pourquoi de nombreux pays étrangers envient notre système.

°°

Notre nouveau programme, c'est bien sûr le principal. Mais l'ordre du jour porte aussi d'autres questions. Je passerai très rapidement sur le compte-rendu d'activité que nous avons trouvé sur notre table. D'abord, parce que nous n'avons pas encore eu le temps de le lire. Mais aussi, parce qu'il constitue un document un peu formel, à l'usage de l'extérieur, dont nous avons en ce qui nous concerne utilisé le principal de ce qu'il contient, chiffres et réflexions pour alimenter d'autres recherches. Il est habituellement bien fait et constitue à ce titre un précieux document de référence qui sera publié dans notre Bulletin.

Je ne m'arrêterai pas longtemps non plus sur l'action des Agences de Bassin dans le domaine des déchets. Je rappellerai seulement que la loi du 15 juillet a créé une Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets dont l'action va recouper, en partie, celle déjà mise en oeuvre par les Agences de Bassin depuis quelques années. Il est donc indispensable de trouver une harmonisation, surtout au moment où les Agences en sont à arrêter leurs nouveaux programmes d'intervention. Il était très naturel que M. SAGLIO appelle notre attention sur ce point. Il voudra sans doute nous en parler lui-même.

Je m'attarderai un peu plus, par contre, parce que cela vous intéressera je crois, sur les résultats de la Conférence des Présidents des Comités de Bassin et des Conseils d'Administration des Agences. Sans doute, M. le Président BETTENCOURT, qui est l'initiateur de cette Conférence, vous en dira-t-il plus demain que les quelques points que je me contenterai de relever aujourd'hui.

Cette Conférence vous le savez s'est réunie deux fois, le 11 décembre et le 2 juin dernier, une fois à PARIS, une fois à ORLEANS et, entre ces deux sessions plénières, cinq Commissions ont travaillé sur cinq sujets importants d'intérêt commun aux six Bassins qui ont fait l'objet d'autant de rapports. Je vous rappellerai rapidement ce qu'étaient ces cinq sujets et je vous dirai quelle position la Conférence a prise sur chacun d'eux.

L'un d'eux - j'en parle en premier parce que j'en ai été le responsable - était l'organisation d'une campagne d'information inter-bassins, menée avec l'aide principale de la Télévision. Vous avez été déjà tenus au courant de cette importante affaire dont le montant total, je vous le rappelle, doit s'élever à 2 MF sur lesquels la part de Seine-Normandie ressortit à 762 000 F (38 %). Il vous sera demandé tout-à-l'heure d'approuver ce chiffre (40 % en crédit de paiement pour 1976). L'organisation de la campagne vient de franchir un pas décisif par le choix de l'Agence de publicité qui vient d'être opéré. Comme cette question est inscrite à l'ordre du jour, M. VALIRON pourra vous en faire connaître un peu plus si vous le souhaitez. Il me suffit de dire pour le moment que les propositions présentées par mon groupe de travail ont été favorablement accueillies par la Conférence qui m'a renouvelé son mandat pour mener l'opération à son terme.

Un second sujet confié à la fois à M. SAGLIO et à Seine-Normandie a été celui des études d'intérêt commun. Les documents qui figurent à votre dossier vous en disent assez long à ce propos. Vous aurez aussi une décision de financement à prendre sur ce point.

Il reste trois autres sujets, sur lesquels la Conférence s'est plus longuement étendu en formulant des voeux que vous aurez à examiner afin d'envisager dans quelle mesure et de quelle manière vous aurez à leur apporter votre appui.

Le premier est relatif aux difficultés rencontrées en matière de construction de barrages. Vous connaissez l'intérêt que l'ensemble des organismes de Bassin de Seine-Normandie (Comité, Agence, Mission Déléguée) ont porté depuis longtemps déjà au développement de cette politique. L'intérêt est le même dans les autres bassins. A ce niveau, tout le monde est d'avis que la construction des barrages doit bénéficier d'une priorité indiscutable. Malheureusement, le VIIe Plan

ne semble pas devoir leur reconnaître cette priorité et, de plus, au niveau local, les populations de l'amont qui auront à supporter les barrages - seulement les inconvénients, précisent-elles - n'ont à ce jour reçu aucune promesse pour une plus juste répartition des avantages. Il en résulte pour l'avenir une grande incertitude, sur laquelle la Conférence des Présidents a cru indispensable d'appeler tout spécialement l'attention du Gouvernement. Nous aurons à examiner ce vœu et, je pense à l'approuver en le complétant de ce qui concerne plus particulièrement notre bassin.

Le second vœu est relatif aux branchements des particuliers sur les réseaux publics et à la prise en charge des frais entraînés par les raccordements. La Conférence s'est penchée sur les aspects techniques, sociaux et financiers de cette question : nous la suivrons certainement dans ses propositions qui, dans ce domaine aussi, vont tout-à-fait dans le sens de ce que nous avons toujours souhaité.

Il en est de même d'ailleurs pour la troisième proposition qui concerne l'assainissement des communes rurales.

Sur chacun de ces points, M. VALIRON qui a assisté à tous nos débats, pourra le moment venu, vous en dire davantage. Je désirai surtout, en évoquant dès maintenant cette affaire devant vous, vous montrer que rapidement la nouvelle institution de coordination inter-bassins que nous avons enfin créée après l'avoir longtemps attendue - le principal mérite en revient, je le rappelle, à M. le Ministre BETTENCOURT - s'est fait sa place et qu'elle a pu faire la preuve tout de suite de son efficacité. L'avenir bien sûr aura à confirmer ce jugement. La prochaine réunion de la Conférence aura lieu en décembre à TOULOUSE.

°°

Je crois avoir dit l'essentiel pour présenter les différentes questions inscrites à notre ordre du jour. Notre Conseil d'aujourd'hui, très important par son objet, a été très largement préparé par le Conseil du 30 avril et par les Commissions qui ont suivi. Il appartient maintenant au Président TERRE de résumer les propositions auxquelles nous nous sommes arrêtées. Elles sont issues, selon notre règle de conduite habituelle, d'un large effort d'explication et de confrontation. J'espère que le document qui va vous être présenté emportera votre approbation unanime.

Avant de donner la parole au Président TERRE, Je demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de notre dernière réunion.

°°

Le Président déclare que M. VINCENT, absent excusé, a adressé une lettre où il fait état de sa position à l'égard des différentes questions de l'ordre du jour . Il en donne brièvement le résumé (annexe n° 1)

Le Président passe ensuite aux différents points de l'ordre du jour :

I - Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 avril 1976

M. DUBOIS demande qu'à la page 11 du procès-verbal, au 6^e alinéa le membre de phrase ultime "c'est normal ", soit supprimé.

M. BADGUERAHANIAN demande qu'à la page 10 à la 15^e ligne il soit ajouté l'adverbe " mais", de sorte que la phrase devienne :

... " elle (l'Agence) a beaucoup à faire mais il faut modérer les taux" ...

A la page 10 à l'antépénultième ligne lire " jusqu'à présent " et non " jusqu'à présente " .

Ces modifications ayant été approuvées, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 avril 1976.

(délibération n° 76-12)

II - Examen du 3^e Programme de l'Agence et modification des dispositions relatives aux redevances

Le Président déclare.

Je me suis longuement étendu tout à l'heure sur mes idées concernant le 3^e Programme et le rôle des organismes de bassin.

Avant de vous demander d'adopter le 3^e Programme et de donner un avis conforme aux délibérations concernant les taux de redevance, et avant de débattre sur le vœu portant sur la politique des barrages, je vous invite à écouter M. TERRE en son rapport.

M. TERRE lit et commente son rapport.

(annexe n° 2)

M. RICHARD fait connaître que le C.N.P.F. a précisé dans une note sa position sur les objectifs de qualité des rivières. Je donne lecture de cette note.

(annexe n° 3)

qui conclut que, dans un souci de coordination des politiques et des actions des différentes administrations, il semble indispensable que la poursuite des objectifs de qualité et les étapes définies pour les atteindre progressivement s'imposent à tous et que les industriels ne soient pas aux prises avec des exigences excessives qui ne s'inscrivent pas dans les plans prévus.

En particulier, aucune politique ne pourra être mise en œuvre de façon cohérente si l'on ne parvient pas à coordonner complètement des obligations résultant des arrêtés préfectoraux et celles résultant des contrats de branche avec la politique des objectifs de qualité.

Un large débat s'instaure ensuite, notamment, sur le plan de réhabilitation des rivières, l'opération Valenton (et l'absence de l'aide de l'Etat), certaines annexes du Programme, celle relative à la politique "MER" et les problèmes chimiques, celle relative aux grands transferts et les nouveaux taux de redevances .

M. BRACHET déclare que la réhabilitation des rivières est le point essentiel de la mise en œuvre de la politique de l'eau. Cette réhabilitation se fera dans un délai moyen de 15 ans.

Il précise en réponse au document C.N.P.F. dont la lecture vient d'être faite par le Président RICHARD que la cohérence sera respectée entre la programmation des Agences et celle prévue par les établissements classés.

M. DESMET, représentant le Ministère de l'Intérieur, déclare que pour l'opération Valenton le financement de l'Etat prévu actuellement est de catégorie 3. Si la Région Parisienne estime nécessaire de lui donner une priorité particulière, elle devra prévoir son financement à partir des enveloppes qui lui ont été ouvertes et qui concernent les crédits à l'échelon départemental.

Le Président LANIER explique pourquoi cette opération est urgente et pourquoi un financement de catégorie 3 n'est pas suffisant. Si cela devait être maintenu les conséquences en seraient très graves.

Il souhaite que, compte tenu de la sécheresse actuelle et des leçons que l'on peut tirer des conséquences graves pour l'alimentation humaine, l'opération devrait être reconsidérée et qualifiée de prioritaire.

M. VALIRON précise qu'à l'heure actuelle, le débit de la Seine est très faible et que les rejets d'un million et demi d'habitants se font à l'amont des prélèvements destinés à l'alimentation humaine de la région parisienne.

M. RENARD s'élève contre l'absence d'aide de l'Etat dans cette opération qui a fait l'objet de larges débats en de nombreuses instances. Il s'agit d'une réalisation capitale, pour la région de Paris, qui devrait être classée comme prioritaire à l'échelon national pour le VII^e Plan. Il estime quant à lui que, dans le bassin, tout est subordonné à l'opération Valenton.

Le Président suggère que de nouveaux contacts soient pris avec le Ministère de l'Intérieur par le Ministère de la Qualité de la Vie.

M. DESMET explique que pour 1977, les crédits pour ce genre d'opérations ont diminué de 30% par rapport à ce qu'ils étaient précédemment.

Il est néanmoins d'accord pour que ce problème soit revu et qu'une dotation spéciale soit prévue ou qu'une aide du FIAT soit recherchée.

Le Président rappelle qu'il s'agit du sort présent, et futur, d'une agglomération qui comprend aujourd'hui plus de 10 millions d'habitants et que ce nombre ira en croissant dans les années à venir. Il faut pour cette population de plus en plus d'eau et il faut parallèlement lutter contre la pollution elle-même croissante.

Sur la procédure des objectifs de qualité, M. DUBOIS fait quelques remarques sur les séances publiques et sur le choix de la catégorie de rivière retenu par l'assistance de ces réunions.

M. BADGUERAHANIAN sur la même question estime que les collectivités publiques et les industriels, invités à ces réunions publiques, doivent y être préparés par les antennes de l'Agence.

M. BADGUERAHANIAN critique certaines dispositions des annexes, notamment de celles se rapportant à la politique "MER" (B/11/2). Il propose de modifier, à la page 2 de cette annexe, dans le paragraphe "la Pollution chimique", le 1^{er} alinéa qui serait ainsi conçu :

LA POLLUTION CHIMIQUE

Par opposition à la pollution organique qui constitue la base des substances nourricières indispensables à la vie du milieu biologique marin, certains éléments chimiques sont capables de s'intégrer par accumulation le long des réseaux trophiques qui aboutissent le plus souvent à l'homme. Le danger ainsi représenté nécessite de mettre en place, au niveau de chaque industrie ou branche industrielle, des dispositifs de recyclage et d'épuration efficaces.

Après ces diverses explications et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le 3^e Programme de l'Agence, compte tenu des modifications apportées par les Commissions du 26 Mai 1976 et celles proposées par M. BADGUERAHANIAN ci-dessus rapportées :

(délibération n° 76-13)

Le Conseil d'administration adopte, également à l'unanimité, et successivement après en avoir délibéré :

La délibération relative aux redevances au titre de la détérioration de la qualité de l'eau et à la prime pour épuration (éléments de l'assiette des redevances pollution et de la prime pour épuration, nouveaux taux de redevances et de primes).

(délibération n° 76-14).

La délibération portant modification de la délibération n° 68-13 relative aux redevances prélèvements et consommation d'eau de nappe et de surface.

(délibération n° 76-16)

La délibération relative aux modalités de versement de la prime et de la surprime pour épuration aux collectivités locales

(délibération n° 76-15)

Vœu sur les barrages

- - - - -

Le Président donne lecture de la synthèse, préparée par la Commission Administrative et des Affaires Générales et la Commission des Travaux et Programmes, du vœu sur les barrages préparé par le Directeur de l'Agence et celui adopté par la Conférence des Présidents des Comités de Bassin et des Conseils d'administration des Agences financières de bassin.

Après en avoir délibéré, et après avoir approuvé quelques modifications de détail, le vœu est adopté. Il sera transmis au Comité de bassin, pour adoption définitive, lors de sa séance plénière du 29 Juin 1976.

Vœu sur Valenton

- - - - -

Sur proposition de M. RENARD, le Conseil d'administration invite le Directeur à rédiger un vœu sur l'opération Valenton, en rappelant que l'Agence et le Comité de bassin ont adopté le 3^e Programme comportant, notamment, un appui financier à une opération permettant d'améliorer la qualité de l'eau de la Seine en amont des prises d'eau, en précisant les raisons qui confèrent à l'opération Valenton une priorité absolue, de niveau national, et tendant à demander son classement en catégorie 1 (qui bénéficie des dotations de l'Etat) ou, subsidiairement, qu'elle puisse être partiellement supportée financièrement par le fonds d'intervention de l'aménagement du territoire (FIAT).

Ce vœu sera transmis au Comité de bassin du 29 Juin 1976 (voir annexe).

III - L'Agence des déchets et les Agences de bassin-
Compétences respectives

Le Président déclare :

Les Agences de bassin ont mené, depuis 1974, avec leur Programme particulier dénommé "Programme substances inhibitrices", une politique dynamique d'intervention dans le domaine des déchets industriels et ont suscité, la création de centres de traitement.

Notre Collègue, M. SAGLIO, en tant que Directeur de la Prévention des pollutions et nuisances a adressé le 10 Mai 1976, aux Directeurs des Agences de bassin une lettre pour préciser les principes et les modes d'intervention qu'il juge souhaitables, et pour annoncer qu'une circulaire était en préparation pour mettre au point les rôles respectifs des Agences de bassin et de l'Agence des déchets.

J'invite M. BRACHET à nous exposer l'ensemble de cette question.

M. BRACHET apporte des précisions sur la compétence respective de l'Agence des déchets, établissement ayant une vocation et une compétence nationale, alors que les Agences de bassin ont une compétence territoriale restreinte. Le problème est de veiller à ce qu'une certaine harmonie puisse régner dans le domaine des règles des centres de traitement de déchets, des prix des traitements, des normes à respecter. De même sur les modalités et les taux d'aide des Agences de bassin, sur les conditions de transport, de vidange, des concentrations dans les centres de relais.

Le Président remercie M. BRACHET de son exposé clair et lui donne acte de cette information.

M. RENARD évoque le problème des vidangeurs et des transporteurs. Il insiste pour que soient étudiés les moyens pour que toutes les stations puissent recevoir et traiter toutes les vidanges de leur secteur.

M. VALIRON est de cet avis, toutefois il déclare qu'il ne suffit pas de prévoir la réception et le traitement dans les stations, il faut encore que les vidanges arrivent. A titre d'exemple, il cite le S.I.A.P. qui entre dans cette catégorie de station prête à recevoir mais qui ne reçoit pratiquement aucune vidange. Il y a en fait, un problème de tarif qu'il faut étudier. Les Préfets devront se pencher sur cette question importante et même déterminante. L'Agence a, pour sa part, prévu une aide particulière pour les opérations de vidange qu'elle pourrait mettre en application dès maintenant.

Acte est donné à M. BRACHET et à M. VALIRON de leurs communications.

IV - Compte-rendu d'activité de l'Agence
année 1975

Le Président déclare :

Il vous a été distribué le projet de compte rendu d'activité de l'Agence. Avant de l'éditer et de procéder à une large diffusion de ce document particulièrement important, je vous propose d'entendre l'exposé de M. VALIRON et de renvoyer cette question à notre prochain Conseil pour donner votre avis sur son contenu et sa présentation.

M. VALIRON apporte des précisions sur la conception de ce compte-rendu, et il saisit cette occasion pour faire un rapide bilan des diverses activités de l'Agence. Il souhaite recevoir, avant le mois de septembre, les modifications ou rectifications que les administrateurs auraient à proposer pour être en mesure, lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration, d'apporter le document définitif qui comportera, en particulier, un certain nombre de schémas, de statistiques et autres illustrations qui en faciliterait la lecture.

Le Conseil d'administration donne acte à M. VALIRON de sa communication et donne son accord pour, éventuellement, adresser avant Septembre toutes propositions de modifications ou rectifications.

V - La Conférence des Présidents des Comités de bassin et des
Agences financières

Le Président déclare :

La Conférence des Présidents des Comités de bassin et des Agences Financières s'est réunie le 2 Juin 1976 à Orléans. Pour votre information, le compte-rendu intégral de cette réunion vous sera adressé dès qu'il sera prêt.

Au cours de cette réunion, cinq décisions ont été prises :

- 1/ Un vœu concernant les barrages, que nous avons examiné en même temps que le 3^e Programme;
- 2/ Un vœu concernant l'assainissement et les raccordements aux ouvrages d'épuration ;
- 3/ Une proposition commune relative aux dispositions à prendre pour l'assainissement des communes rurales;
- 4/ Une proposition d'action commune relative à l'information avec des modalités de financement;
- 5/ Une décision concernant une série de thèmes d'études à mener en commun avec les modalités financières correspondantes.

Il vous est proposé de vous rallier aux différents vœux et propositions faites de donner votre accord sur les propositions de financement et, plus particulièrement, de donner votre accord sur les montants de la participation de l'Agence "Seine-Normandie".

Les vœux correspondant aux points 2 et 3 devant faire l'objet d'une mise au point, il n'y a pas lieu de les approuver pour l'instant, mais seulement de les prendre en considération.

En ce qui concerne la mise en place effective de l'action "information", il est apparu que celle-ci devait donner lieu à une concertation avec les responsables de l'information de "Seine-Normandie", les Présidents TENAILLON et BRASSENS et avec les autres bassins. Il n'a pas paru possible de choisir un publiciste avant quelques jours et il faudra 1 à 2 mois pour arrêter les scénarios. Dans ces conditions, on ne pourra pas présenter ceux-ci pour le 10 juillet comme cela était nécessaire pour être programmé du 15 Octobre au 15 Novembre.

Le lancement de la campagne sera donc repoussé.

Cela paraît d'ailleurs meilleur, car la campagne qui n'avait pas été conçue comme une campagne "sécheresse" risquait d'être mal ressentie après la dure période que nous allons traverser.

La rapidité de la mise en place de cette Conférence et des décisions prises, l'ampleur des problèmes pris en compte et l'accord quasi unanime sur les différents problèmes me permettent de penser que cette Conférence prendra un développement important et permettra d'accroître l'efficacité des Agences en multipliant leurs actions.

Je propose de reprendre chacune des quatre dernières décisions, en demandant à M. VALIRON de vous en faire un rapport très succinct.

M. VALIRON fait un exposé succinct des différents vœux et décisions de la Conférence des Présidents et expose plus particulièrement le problème du renvoi à plus tard de la campagne d'information sur les ondes, précédemment prévue. Ce renvoi est justifié par la situation exceptionnelle, créée par la sécheresse, qui provoque un climat favorable à une campagne spontanée, généralisée, efficace, et... gratuite.

Les Agences et les Comités profiteront de ce temps de réflexion pour adopter la campagne prévue aux circonstances actuelles et celle qui pourrait exister au début de l'année 1977.

Le Président propose alors la création d'un journal spécial d'information-pollution qui pourrait être distribué sur les plages, dans les montagnes et autres lieux de loisir où l'eau subit les attaques brutales de la pollution des estuaires, avec un peu d'attention, pourraient atténuer ces attaques.

En conclusion, il propose au Conseil, de voter les crédits pour la campagne qui interviendra fin 1976-début 1977 (soit 2 000 000 F dont 762 000 F à la charge de l'Agence "Seine-Normandie", le reste lui étant remboursé par les 5 autres Agences), d'ouvrir un crédit supplémentaire de 150 000 F pour la création et la fabrication du journal spécial d'information sur les problèmes de l'eau et de la sécheresse.

Il propose également d'accepter la participation financière de l'Agence aux études inter-Agences et de voter : pour 1976 une autorisation de programme de 1,5 MF dont 0,7 MF de crédits de paiement et pour chaque année suivante du programme 2 MF.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration donne, à l'unanimité, son accord pour renvoyer la campagne de propagande au début de l'année 1977 et vote les autorisations de programmes et les crédits demandés. Pour la régularisation, ceux-ci seront portés à la prochaine décision modificative.

VI - Les activités internationales de l'Agence "Seine-Normandie"

Le Président déclare :

Vous avez lu, comme moi, le rapport sur les activités internationales de l'Agence et vous avez été, comme moi, impressionnés de leurs diversités et de leur importance. Les études en commun, les échanges, les conventions passées entre la France et les pays étrangers, les actions de formation de conseil technique ou d'information ne pourront qu'être féconds sur tous les plans.

Je propose de donner acte à M. VALIRON de sa communication et de donner une large approbation de ces activités qui participent au rayonnement de notre pays.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration donne acte à M. VALIRON de sa communication et donne son approbation au projet de protocole d'accord prévu entre l'Agence et l'Instituto Geologico Y Minero de España.

o

o o

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les administrateurs et leur souhaite de bonnes vacances et une bonne santé, en leur donnant rendez-vous à la prochaine réunion de la rentrée.

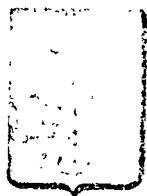
Il lève la séance à 18 heures.

ANNEXES

SYNDICAT DES COMMUNES
DE LA
BANLIEUE DE PARIS
POUR LES EAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 26 Juin 1976



LA TOUR DE LYON

185, Rue de Bercy - 75012 PARIS

Tél. 345 30-65

Le Président

Monsieur le Directeur,

Je vous prie, à nouveau, de bien vouloir m'excuser de ne pouvoir assister à la réunion du Conseil d'Administration de l'Agence, fixée au 28 Juin 1976, cette date coïncidant avec celle du Comité d'Administration du Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux, ainsi que je vous l'ai déjà signalé par lettre du 8 courant.

Je vous confirme mon plein accord personnel concernant le projet de vœu relatif aux barrages réservoirs (point 2 de l'Ordre du Jour) ; il me paraît important, en cette période de sécheresse, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur toutes les mesures susceptibles de réduire la vulnérabilité actuelle de la ressource, et notamment sur l'importance d'une politique de barrages réservoirs. Il faut d'ailleurs insister sur les longs délais impliqués par la mise en oeuvre de ces mesures, et donc sur l'urgence avec laquelle les décisions nécessaires doivent être prises.

La question n° 3 de l'Ordre du Jour soulève l'importante question de l'harmonisation de l'action des Agences dans le domaine de la lutte contre les déchets industriels. Les propositions soumises au Conseil d'Administration sont de nature à éviter des distorsions et des gaspillages économiques susceptibles de résulter des disparités actuelles de comportement des diverses Agences. On ne peut donc qu'approuver ces orientations, à savoir :

- uniformisation progressive des taux de subvention appliqués aux tonnes détritiques
- agrément préalable de tout investissement nouveau dans le domaine du traitement centralisé, par le Ministère (de façon à éviter les surcapacités actuellement constatées)
- prise en compte de la totalité de la pollution émise par un établissement, quel que soit son mode de rejet (rejet direct, ou enlèvement par véhicule).

La Conférence des Présidents des Comités de Bassin et des Agences financières a prévu d'attirer, à juste titre, l'attention sur l'intérêt d'une campagne télévisée concernant l'action des Organismes de Bassin. Le lancement de cette campagne à l'automne prochain, paraît très opportun, car on peut penser qu'après la sécheresse actuelle, le téléspectateur se trouvera particulièrement sensibilisé.

Enfin, les contacts internationaux engagés par l'Agence (question n° 6) paraissent très utiles, dans la mesure où ils pourront permettre de mieux bénéficier de certaines expériences étrangères en matière de gestion des ressources d'un Bassin, le sujet étant difficile et délicat, une mise en commun internationale des méthodes appliquées et des résultats obtenus est particulièrement nécessaire.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



A.M. VINCENT
Chevalier de la Légion d'honneur
Maire de Livry-Gargan
Vice-Président du Conseil Général

Monsieur VALIRON
Directeur de l'Agence Financière de
Bassin "Seine-Normandie"
10-12 rue du Capitaine Ménard
75732 PARIS CEDEX 15

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 1976

Rapport de Monsieur le Président TERRE
sur le IIIe Programme de l'Agence

Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,

Le 9 octobre 1968, le Conseil d'Administration se réunissait, sous la Présidence de M. DELOUVRIER, pour examiner et adopter le 1er Programme de l'Agence.

J'ai eu ce jour là, en tant que Président de la Commission des Travaux et Programmes, à présenter le rapport sur cette question.

Le 8 novembre 1971, devant le même Conseil, et sous la Présidence de M. DOUBLET, j'ai eu l'honneur de présenter le IIe Programme.

Me voilà, de nouveau aujourd'hui devant vous, sous la Présidence de M. LANIER pour vous présenter le IIIe Programme.

C'est avec joie et non sans une certaine émotion que j'ai accepté de présenter pour la 3e fois ce rapport puisque cela m'obligeait à jeter un regard en arrière pour évaluer le chemin parcouru dans la lutte contre la pollution et pour résoudre les différents problèmes de la ressource, cela m'obligeait aussi à me remémorer, avec une certaine satisfaction, le travail considérable accompli par tous et de contempler, par la pensée et l'imagination, ce que sera le bassin "Seine-Normandie", lorsque les Conseils d'Administrations qui nous succéderons aurons eux aussi accompli leur mission et lorsque les services de l'Agence auront exécuté les programmes successifs.

°°

Le IIIe Programme est le fruit d'un travail effectué depuis la création de l'Agence, il y a 9 ans, par le Conseil d'Administration, le Comité de Bassin et leurs Commissions respectives, les groupes de travail des sous-bassins ainsi que le fruit du travail de tous les organismes et les différents services administratifs concernés qui, depuis neuf années, ont acquis des connaissances et une expérience très importantes et ont organisés ensemble des réunions particulièrement enrichissantes pour chacun et fécondes pour les actions à promouvoir.

Ce IIIe Programme avait fait l'objet, après plus d'une année de préparation, d'un document bleu dit esquisse du IIIe Programme qui a reçu un avis favorable du Comité de Bassin en 1975.

A partir de cette esquisse, vous avez bâti le Programme transitoire 1976 en attendant de connaître les orientations du VIIe Plan.

Le Programme 1977-1981 se présente aujourd'hui sous la forme de 3 fascicules :

- Fascicule A portant sur les idées directrices et qui explique les raisons d'être d'un programme d'intervention, qui explique pourquoi il ne coïncide pas, pour sa durée, avec le VIIe Plan, qui fait le point des interventions de l'Agence de 1969 à 1976 et enfin qui donne un aperçu clair et complet sur les objectifs et les caractéristiques principales du IIIe Programme.

- Le fascicule B donne d'une manière générale et également d'une manière détaillée, les interventions et les travaux projetés.

- Le fascicule C concerne l'équilibre financier qui couvre 5 années d'engagements par la perception de 6 années et demie de redevances. Toutes les valeurs qui y sont indiquées, le sont en francs Janvier 1976.

Cette présentation du IIIe Programme rend sa lecture plus facile, plus attrayante même aux non initiés et elle sera plus claire pour ceux qui l'auront à l'exécuter.

Les grandes options et les priorités à respecter ont déjà fait l'objet de larges débats au cours de la préparation de l'esquisse que vous avez voté en 1975 et c'est à partir de ce cadre, qui comportait en outre les options financières possibles, que vos Commissions des Finances et Redevances, des Travaux et Programmes réunies ensemble avec les Commissions homologues du Comité de Bassin les 19 Mars et 26 Mai 1976, ont fixé certains détails et ont mis définitivement au point certaines solutions en tenant compte des décisions prises entre temps par votre Conseil du 30 Avril 1976.

C'est ainsi qu'elles ont débattu plus particulièrement sur :

- Le coefficient d'agglomération des grandes villes pour le calcul des redevances et les primes pour épuration. Malgré les observations réitérées des représentants de la ville de Paris et du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de la Région Parisienne, ce coefficient a été maintenu, avec d'ailleurs leur accord, étant entendu que le système de répartition de la prime permettra à la Région Parisienne d'avoir à subir moins lourdement ce coefficient multiplicateur de ses redevances. Un erratum distribué sur la table règle ce problème.

Les Commissions ont également débattu sur :

- la baisse du montant des travaux portant sur la lutte contre la pollution classique et la suppression des prêts aux collectivités pour éviter une hausse trop forte des redevances ;
- les aides au délestage de l'eau souterraine dans la zone de l'usine de Nourville ;
- les grands transferts ;
- les taux de redevances et la révision, tous les ans, par décision expresse du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin, pour tenir compte de l'érosion monétaire ;
- le rapport MES et MO ;
- la lutte contre le gaspillage.

Au cours de la dernière réunion du 26 mai 1976, le représentant des industriels a fait une importante déclaration sur la position des industriels face au IIIe Programme.

Après avoir rappelé leurs inquiétudes et leurs réticences premières, M. BADGUERAHANIAN a fait connaître que les industriels, avec leurs groupements, ont procédé à une étude approfondie du Programme et se sont concertés avec le C.N.P.F. Le Programme, tel qu'il est présenté aujourd'hui et jugé bon, et les industriels sont disposés à supporter l'effort financier qui leur est demandé, conscients des nécessités absolues de lutter vigoureusement contre la pollution.

Un système d'écrêtement sera mis en place pour les industriels particulièrement vulnérables à la situation économique générale.

Pour la ressource, le programme a subi des baisses réalistes de programme par rapport aux propositions initiales de l'esquisse pour le rendre cohérent avec la planification nationale et régionale, notamment en matière de protection des eaux souterraines, des grands transferts, des études et surtout en matière de grands barrages et des relèvements des étiages 104 MF au lieu de 273 MF pour ce dernier chapitre et ce, en raison des orientations nouvelles du VIIIe Plan.

La déclaration d'utilité publique pour la réalisation du barrage Aube est en bonne voie, le Ministère de l'Équipement est d'accord sur ce point et les travaux seront réalisés au cours du VIIIe Plan, sauf si la centrale électrique de Nogent se réalise, dans ce cas, les opérations seront accélérées.

Pour les barrages de l'Oise, aucune promesse n'a été faite, l'Agence a la possibilité d'acquérir des terrains en attendant les décisions officielles.

Vos Commissions ont estimé que les barrages étaient indispensables pour mettre en oeuvre la politique des objectifs de qualité et qu'il y avait urgence. C'est pourquoi, à la demande de M. BADGUERAHANIAN,

un vœu a été préparé pour votre approbation et pour être transmis au Comité de Bassin pour adoption et ensuite adressé aux Autorités publiques.

Pour les grands transferts, il a été prévu des crédits pour l'acquisition des terrains de la zone Montereau aval et une petite partie de crédit pour la zone amont. Si l'acquisition des terrains semble avoir l'accord du Conseil Général de la Seine et Marne, il est entendu que la dérivation des eaux sera précédée d'une étude permettant d'en fixer le coût et le délai compatible avec les besoins de sécurité des différents secteurs de l'agglomération parisienne.

Sur ce point notre Conseil d'Administration doit rester vigilant et veiller à ce que cette opération soit lancée.

Le programme qui vous est présenté a également prévu une augmentation des crédits pour la réévaluation des ouvrages d'interconnexions de la Région Parisienne.

Les crédits pour la lutte contre le gaspillage n'ont pas été retenus pour l'immédiat, cette question devra faire l'objet de réflexion et d'études complémentaires. Les 10 MF prévus ont été rippés au poste "barrage et relèvement d'étiage" (voir erratum).

Vos Commissions, en conclusion, ont estimé que le programme proposé est un programme minimum qui comporte encore quelques points d'interrogation, certaines opérations recevront leur plein et entier effet après étude.

Ce programme sera donc revu dans deux ans au plus tard et adapté aux besoins, en fonction des décisions prises pour l'opération Montereau, et pour la réalisation des barrages.

Ce programme dont je viens d'évoquer un certain nombre d'éléments qui ont donné lieu à discussion et mise au point dans les mois passés, présente quelques caractéristiques importantes que je voudrais mettre en relief avant de conclure ce rapport :

Sur le plan de la stratégie, il est construit sur la politique des objectifs de qualités dont nous avons eu à débattre à plusieurs reprises. Il prévoit d'une façon cohérente avec le plan national et les esquisses régionales, la réhabilitation des rivières en moins de quatre plans pour la Région Parisienne et la Basse-Seine et en deux pour toutes les autres rivières. Ce délai qui peut paraître long s'explique par l'importance des sommes que l'Etat doit prévoir pour les réseaux d'assainissement et qui doivent être étalées dans le temps. Dans cette construction s'inscrivent également la protection des nappes, le soutien des étiages avec les barrages et les grances interconnexions et transferts qui donnent sécurité et permettent les échanges d'eaux indispensables.

Sur le plan du volume financier, il apparaît très important, 3 684 millions de francs au total, 4 226 millions de francs avec l'année 1976 c'est-à-dire pour 6 années (1976 à 1981) à comparer aux quelques 1 250 millions de francs des Ier et Iie Programmes pour une période de 7 ans. Certes, il faut tenir compte de l'intégration de quelques 1 179 millions de primes d'épuration, conséquence de la modification de la Loi sur l'Eau, mais l'effort en investissement est plus du double sur 6 ans de celui exécuté pendant les 7 premières années. Cela montre bien la progression malgré une érosion monétaire de plus de 50 %.

Alors bien sûr il en coûtera plus et l'effort à consentir sera plus important, et on doit se réjouir que les taux auxquels on arrive, qui marquent pour la pollution une forte progression, aient été acceptés d'une façon quasi-unanime. Cela marque bien à mon sens les progrès fait vers une

meilleure compréhension des nécessités impérieuses qui nous commandent d'aller de l'avant même si nous devons rester prudents et choisir chaque fois entre le souhaitable et le possible. A quoi arrivons nous ainsi.

Pour la pollution la redevance sera de 10 F par habitant de 1977 à 1978 en valeur janvier 1976 et de 11,50 F à partir de 1979, toujours avec la même référence. Cela marque une progression assez sensible par rapport aux taux fixés en 1972 (+ 10 % en 1977, + 25 % en 1979).

Par contre pour la ressource, la nécessité d'adopter un programme minimum conduit à une augmentation de 34 % des redevances qui correspond avec l'érosion monétaire à une diminution en valeur réelle de près de 20 %.

Dans ces conditions, vos Commissions, après en avoir délibéré, ont approuvé à l'unanimité le projet du IIIe Programme et en leur nom je vous invite à l'adopter.

Pour l'exécution de ce programme, vos Commissions ont donné un avis favorable à deux délibérations portant sur les taux de redevances pollution et prélèvement et une délibération concernant le versement de la prime pour épuration. Vos Commissions vous invitent donc à les adopter.

A la demande de M. BADCUERATIANIAN et avec l'approbation de tous les membres des Commissions, le Directeur a préparé un projet de vœu sur les barrages. La Conférence des Présidents de Comité de Bassin et des Agences ont de leur côté voté un vœu dans le même sens. Une synthèse de ces deux vœux préparée ce matin même en Commission vous a été distribuée en début de séance.

Je vous proposerais, après discussion sur le programme, de le lire ensemble avant de le débattre pour le soumettre ensuite à l'approbation du Comité de Bassin.

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT FRANÇAIS

31, AVENUE PIERRE 1^{er} DE SERBIE - PARIS (16^e)

TÉL. 723 61.58 - 61.61 - 61.69

ADR TELEG : FRANPA-PARIS 034
TELEX : 25904 FRANPA-PARIS

Le 14 Juin 1976

OBJECTIFS DE QUALITE POUR LES RIVIERES
PROPOSITION DE L'INDUSTRIE

L'amélioration de la qualité des milieux naturels est bien sûr une des finalités de la politique de l'environnement. Si dans un premier temps un souci d'efficacité a conduit peut-être à donner plus d'importance aux outils utilisés, il est incontestable qu'il ne faut pas perdre de vue la raison d'être de cette politique explicitement prévue par la loi-cadre du 16 Décembre 1974.

Aussi nous ne pouvons qu'accepter le principe d'une action visant à donner toute son importance aux objectifs de qualité des eaux superficielles. La détermination des caractéristiques des rivières en fonction de leur utilisation souhaitable, en tenant compte des relations qui existent entre effluents et capacité du milieu récepteur, doit permettre une meilleure utilisation des moyens techniques et financiers.

Il semble nécessaire, au moment de mettre en oeuvre cette politique, de la relier étroitement aux actions menées jusqu'à maintenant pour protéger les eaux superficielles et aussi à la politique d'aménagement du territoire.

Il serait sans doute aussi illogique et onéreux de considérer que l'aménagement du territoire doit être intégralement subordonné à l'amélioration de la qualité de nos rivières, que d'estimer devoir attendre, pour fixer les objectifs de qualité, d'avoir déterminé l'utilisation des différentes portions du territoire. Les solutions pragmatiques permettent sans doute d'agir le plus efficacement possible et d'éliminer des erreurs importantes, à condition que la coordination entre les deux politiques soit effective, sans souci de privilégier l'une par rapport à l'autre.

Les premières actions qui ont permis d'enrayer la dégradation des rivières puis d'améliorer leur qualité sont entrées dans les moeurs : le système des agences de bassin et de leurs redevances est admis et ne fait plus l'objet de critiques de fond. On peut à cette occasion rappeler l'excellent esprit avec lequel les représentants des industriels ont collaboré aux organismes de bassins. Il n'en reste pas moins que ces redevances constituent une charge financière qui est loin d'être négligeable, tant pour les entreprises que pour les ménages.

Après les récentes augmentations des redevances "classiques" et la mise en place de la redevance pour les substances inhibitrices, on peut considérer que les taux retenus par les agences se situent à un niveau tel que l'on devrait éviter toute augmentation sensible, en francs constants, au cours des prochaines années. Il est donc essentiel que la nouvelle politique s'inscrive dans le cadre de l'enveloppe financière déterminée précédemment.

A partir de ces considérations, il paraît possible de préciser un certain nombre d'éléments dont il faut impérativement tenir compte lors de l'élaboration de la politique des objectifs de qualité :

1 - Détermination des objectifs de qualité -

- Fixer les objectifs raisonnables, en prévoyant bien sûr qu'ils pourront être aménagés ultérieurement. En effet, le fait de prévoir dès le début des objectifs trop ambitieux, même en admettant que les délais pour les atteindre seront plus ou moins longs, peut avoir des conséquences économiques importantes : obsolescence prématurée des matériels d'épuration existants, impossibilité pour un certain nombre d'industries de s'implanter. Cette mesure consisterait d'ailleurs à ne pas tenir compte des solutions que peut apporter à moyen terme l'évolution technologique : les améliorations des processus de fabrication pourront sans doute plus facilement dans l'avenir répondre à des objectifs plus ambitieux. Il sera alors temps de relever les premiers objectifs en prenant soin de prévoir au titre de l'Aménagement du territoire les mesures que nécessiteraient des transferts d'activité.
- La détermination des objectifs doit être l'occasion d'une très large concertation au cours de laquelle il est indispensable d'examiner toutes les conséquences économiques. Pourrait-on parler de politique de la qualité de la vie sans tenir compte des possibilités d'emploi et d'amélioration du niveau de vie ?

Actuellement, la préparation des objectifs de qualité est l'oeuvre de l'Administration, au sein des Comités Techniques de l'Eau et les Comités de bassins ne sont consultés qu'à la fin du processus. Nous demandons que les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Unions Interprofessionnelles soient associées aux études correspondantes dès l'origine ; nous rappelons à cette occasion que ces instances bénéficient le plus souvent de l'aide des associations de riverains et utilisateurs industriels de l'eau.

La procédure envisagée est explicitement prévue par la circulaire du 29 Juillet 1971 : "Ces études doivent tenir compte de tous les éléments actuellement connus et associer largement aussi bien toutes les administrations concernées que les élus locaux ou les forces vives intéressées."

2 - Mise en oeuvre de la politique -

La préparation de chaque plan est l'occasion de fixer les objectifs dans le domaine de l'eau. Les quantités d'équivalents habitants à éliminer et les investissements correspondants sont chiffrés. Tout en respectant l'autonomie des agences financières des six bassins une coordination des

actions régionales semble indispensable. Il convient de s'assurer en particulier que la somme des enveloppes financières des six agences ne dépasse pas le montant qui figure dans les documents du plan ; d'ailleurs les travaux préparatoires concernant l'eau sont effectués par les agences. On retrouve par cette méthode le souci de la meilleure utilisation des moyens, un des arguments en faveur de la politique d'objectifs de qualité, et on évite l'inconvénient de dépenses insupportables dues à des ambitions trop grandes ou trop impatientes. Les étapes permettant d'atteindre les objectifs, qui éventuellement seraient progressivement relevés, seraient établies en fonction de cette contrainte financière. .

Toujours dans un souci de coordination des politiques et des actions des différentes administrations, il semble indispensable que la poursuite des objectifs de qualité et les étapes définies pour les atteindre progressivement s'imposent à tous et que les industriels ne soient pas aux prises avec des exigences excessives qui ne s'inscrivent pas dans les plans prévus, sinon là encore on n'obtiendrait pas le meilleur rapport avantages/coûts. En particulier, aucune politique ne pourra être mise en oeuvre de façon cohérente si l'on ne parvient pas à coordonner complètement des obligations résultant des arrêtés préfectoraux (Equipement, Etablissements classés) et celles résultant des contrats de branches avec la politique des objectifs de qualité. Le fait que la cohérence est loin d'être parfaite actuellement est considéré, par les industriels, comme une source de tracasseries inutiles et de discussions permanentes.

-----ooOoo-----

VOEU DU COMITE DE BASSIN "SEINE-NORMANDIE"
PORTANT SUR LA POLITIQUE DES BARRAGES

Le Comité de Bassin "Seine-Normandie",

- Après avoir pris connaissance des propositions contenues dans le IIIe Programme d'intervention et notamment celles relatives aux barrages réservoirs qui découlent des décisions prises par les Pouvoirs Publics,
- CONSIDERANT que les rivières constitueront de plus en plus dans l'avenir le moyen principal de satisfaire à la progression des besoins en eaux de tous les usagers domestiques, industriels et agricoles,
- CONSIDERANT les aléas climatiques dont la sécheresse actuelle montre l'importance,
- CONSIDERANT que l'accroissement des étiages est indispensable à la mise en oeuvre d'une politique de réhabilitation des rivières si on veut éviter de bloquer en même temps le développement économique et humain et de nuire au bien être des populations,
- COMPTE TENU du rôle irremplaçable joué dans cette régulation des débits par les barrages réservoirs,
- VU LE DELAI très long qui s'écoule obligatoirement entre décision de réalisation et mise en service de ce type d'ouvrage.

Vu les recommandations de la Conférence des Présidents des Comités de Bassin et des Conseils d'Administration des Agences Financières de Bassin du 2 Juin 1976, portant sur la politique des barrages conçus en ces termes :

La Conférence des Présidents de Comités de Bassin et des Conseils d'Administration des Agences Financières de Bassin :

- *souligne l'intérêt national des barrages de régularisation des rivières, dont l'ensemble constitue un acte essentiel de l'aménagement du territoire national,*

- souligne que ces ouvrages doivent se faire dans le respect de la solidarité des usagers de l'eau intéressés,
- propose que chacun des Comités de Bassin établisse un programme de réalisation des barrages indispensables pour assurer la satisfaction des besoins en quantité et qualité d'ici la fin du siècle,

RECOMMANDE :

- de rechercher la valorisation des ouvrages sous forme d'un programme d'aménagement de la zone d'influence du barrage de manière à satisfaire les intérêts locaux et à organiser l'avenir économique de la zone en fonction de ses vocations naturelles,
- de constituer à cet effet dans chaque cas, une Commission chargée de définir les actions à envisager dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire,
- de prévoir en tant que de besoin, une aide spécifique des collectivités concernées et de l'Etat pour la réalisation de ce programme dont l'exécution doit essentiellement relever du maître d'ouvrage,
- souhaite que les programmes de réalisation de barrages ainsi recensés et complétés soient soumis au Comité Interministériel compétent pour prise en considération de leur intérêt national et fixation des moyens nécessaires à l'aménagement général des zones concernées.

Le Comité de Bassin, sur proposition du Conseil d'Administration de l'Agence et de ses Commissions spécialisées :

FAIT SIENNES LES RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS, CI-DESSUS RAPPORTEES,

ET, EN CE QUI CONCERNE LES PROBLEMES SPECIFIQUES DU BASSIN "SEINE-NORMANDIE" :

- . DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS DE DONNER UNE PRIORITE A LA REALISATION DU BARRAGE AUBE, D'UN BARRAGE SUR L'OISE ET D'UN AUTRE SUR L' AISNE, ET A L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN D'ACCROISSEMENT DES ETIAGES DES RIVIERES DU BASSIN.



PROJET DE VOEU VALENTON

L'Agence et le Comité de Bassin, après avoir adopté le IIIe Programme d'intervention correspondant au VIIe plan qui comporte notamment un appui financier à une vaste opération permettant de redonner à la Seine, à l'amont des prises d'eau alimentant la Région Parisienne, une qualité compatible avec cet usage.

◦ Considèrent qu'une priorité absolue doit être donnée à cette opération qui intéresse plus de 11 millions d'habitants et dont le complexe de Valenton "Station et collecteurs" constitue l'élément essentiel, ainsi pour le barrage Aube.

◦ Estiment qu'il s'agit d'un ouvrage qui dépasse largement le seul intérêt régional et à plus forte raison départemental tant par son coût près de 600 millions de francs que par son impact qui s'étend jusqu'à l'estuaire de la Seine.

◦ Demandent en conséquence qu'il soit considéré comme d'intérêt national et qu'il soit :

- ou classé comme tel en catégorie 1 et bénéficie de dotations de l'Etat "hors région"
- ou qu'il puisse être partiellement supporté par le fond d'Intervention de l'Aménagement du territoire (FIAT).

◦ Souhaitent que toutes démarches utiles puissent être faites dans ce sens.

